

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 27 AVRIL 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

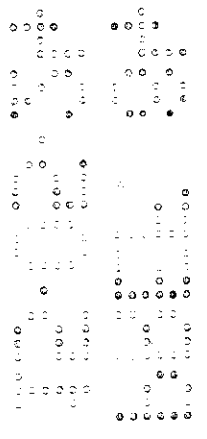
Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS , Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Anne-Marie BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE.

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN représentée par M. Paul-Roger GONTARD
Mme Nathalie GAILLARDET représentée par Mme Laurence LEFEVRE
Mme Anne GAGNIARD représentée par Mme Frédérique CORCORAL
M. Arnaud PETITBOULANGER représenté par Mme Sylvie MAZZITELLI
Mme Françoise LICHIERE représentée par Mme Martine CLAVEL
Mme Laurence ABEL-RODET représentée par M. Christian ROCCI
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI représenté par M. Arnaud RENOUARD
Mme Martine BAREL représentée par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Florence ROCHELEMAGNE représentée par M. Michel BISSIERE

ETAIENT EXCUSE(E)S :

Mme Annie ROSENBLATT
Mme Christine LAGRANGE



AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2024

7

ACTION SOCIALE : Signature de la Convention Territoriale Globale 2024-2028.

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Une Convention Territoriale Globale (CTG) a été signée en décembre 2019 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse (CAF), pour la période 2019-2022. La Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse a rejoint cette convention par voie d'avenant pour la période 2020-2022 afin d'apporter son concours aux actions visées par la CTG concernant ses adhérents.

La CTG a pour objet d'élaborer un Projet Social de Territoire et d'organiser concrètement l'offre globale des services, de manière structurée et priorisée, en articulation avec le projet municipal. Elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des partenaires. L'enjeu majeur de la CTG est de clarifier, coordonner et rendre lisible les interventions des différents opérateurs institutionnels et associatifs sur le territoire de la commune d'Avignon et de fixer des objectifs communs pour des actions cofinancées.

Afin de finaliser le plan d'actions prévu initialement jusqu'en 2022 et d'élaborer un nouveau diagnostic de territoire, la CTG a été prolongée d'un an par voie d'avenant en Conseil Municipal du 26 novembre 2022, jusqu'à fin 2023.

L'année 2023 a permis de dresser le bilan de la première convention et d'élaborer un diagnostic partagé actualisé du territoire, grâce à des données statistiques et des temps de travail associant largement les partenaires. Ce travail a fait ressortir des enjeux prioritaires, au cœur du nouveau projet de convention.

Vous trouverez en annexe I la nouvelle Convention Territoriale Globale d'Avignon pour la période 2024-2028, qui unit la CAF de Vaucluse, la MSA Alpes-Vaucluse et la ville d'Avignon. Le CCAS d'Avignon est pleinement partie prenante de ces travaux, notamment pour la partie petite enfance et parentalité.

L'annexe II prévoit les modalités de pilotage et de gouvernance de la démarche.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

La nouvelle convention territoriale globale a fait émerger les quatre enjeux prioritaires suivants, issus du diagnostic partagé consultable en annexe III :

1. S'orienter vers le service public de la petite enfance pour répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles ;
2. Lutter contre l'exclusion et les discriminations, s'engager pour l'équité et l'accès aux droits ;
3. Soutenir et accompagner les familles dans l'exercice de la parentalité ;
4. Favoriser le bien-être et l'émancipation des enfants et des jeunes par l'accès et la pratique : sportive, culturelle, citoyenne et environnementale.

Ces quatre enjeux stratégiques sont déclinés en 14 objectifs partagés, puis en un plan d'action opérationnel de 25 actions (annexe IV).

En annexe V se trouve une liste des services et équipements soutenus par la commune sur les volets enfance et jeunesse. Cela permet à ces structures d'être éligibles aux prestations financières Bonus Territoire de la CAF.

Au-delà du volontarisme qui unit la CAF, la MSA et la Ville au travers de cette CTG, cette convention veut constituer un levier d'actions concrètes qui, à partir d'un constat objectif et partagé, permettront à chacun et chacune, quelle que soit sa situation sociale, de trouver sa place au sein de la communauté locale et de « faire ville ensemble ».

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu le projet de Convention Territoriale Globale 2024-2028,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale pour la période 2024-2028 entre la ville d'Avignon, la CAF de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer la Convention Territoriale Globale ci jointe en annexe I ainsi que les annexes II à V, ainsi que toute pièce afférente.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

ADOPTE



Pour le Maire,
Par délégation,
Le 1er Adjoint,
M. Claude NAHOUM

Le Secrétaire de Séance
Mme Martine CLAVEL

PARVENU A LA PRÉFECTURE LE 15 MAI 2024
ACTE PUBLIE LE 21 MAI 2024



AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :